



TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DE LA GARE DE PELLEVOISIN

AU 1ER JANVIER 2019

OBJET DE LA LOCATION	TOTAL A PAYER	
	HORS COMMUNE	COMMUNE
Repas.....	113 €	57 €
Galette - Lunch - Cocktail - Vin d'honneur.....	85 €	43 €
Vente ou exposition à caractère commercial, par jour.....	85 €	43 €
Réunion gratuite	gratuit	gratuit
Vin d'honneur pour associations communales.....		gratuit
Réunion électorale.....	gratuit	gratuit

Dans ces prix sont compris :

- Chauffage, éclairage, cuisine dans le cas de repas, toilettes, chaises, tables, vaisselle sur demande.
- Toute dégradation, bris de glace, verres ou autre sont à la charge du preneur signataire qui doit les signaler immédiatement à la mairie.
- Un acompte représentant la moitié du montant de la location est demandé à la réservation des salles. En cas de dédit, la somme restera propriété de la commune sauf cas de force majeure (décès dans la famille du locataire, intempéries). Le versement de la somme restant due se fera 15 jours avant la prise des clefs.
- Le locataire est tenu de fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile.
- Les clefs seront prises à la mairie à 9 h 00 le jour de la location et remises à 9 h 00 le lendemain. Dans le cas d'un repas sur la journée, les clefs pourront être prises à la mairie la veille de la location entre 16 h 00 et 17 h 00 pour la préparation de la salle sur demande écrite des utilisateurs (ou entre 11 h 00 et 12 h 00 le samedi si cette location est pour le dimanche).
- Elles devront être remises avant 12 h 00 le lendemain de la location le temps éventuellement d'assurer le rangement. Pour toute occupation de la salle au-delà de 12 h 00, il sera perçu un supplément de 30 €. En tout état de cause, les clefs devront être restituées au plus tard à 17 h 00.
- Les associations locales pourront réserver la salle pour la préparation la veille et le rangement le lendemain de la location sans supplément.
- La salle, la cuisine et les toilettes seront rangées et nettoyées. Les tables seront lavées, rangées et remises dans la disposition où elles auront été trouvées. La vaisselle, les verres et les couverts seront soigneusement lavés et essuyés. Les verres seront remis dans les boîtes. L'appareil de cuisson et le réfrigérateur seront laissés dans un parfait état de propreté.
- Les poubelles seront enlevées des salles et déposées dans les containers qui se trouvent derrière le Foyer rural, rue du Danjon.

LES LOCATAIRES SONT TENUS DE RENDRE LA SALLE ET LA VAISSELLE PROPRES.

ENGAGEMENT

M. _____ agissant à titre personnel ou au nom de (1) _____
Adresse _____ déclare avoir pris connaissance des conditions
et tarifs ci-dessus et réserve la salle de Gare pour la date du _____ en vue de l'objet suivant
(2) _____, verse à la commune de 36180 PELLEVOISIN **par chèque au nom de La
Trésorerie de CHATILLON SUR INDRE** la moitié de la somme de _____ euros et s'engage à verser le solde à
la prise des clefs.

Préparation de la salle

OUI

Fait à Pellevoisin, le _____ 2019
(signature avec la mention lu et approuvé)

(1) nom de la société (2) indiquer l'objet la nomenclature ci-dessus (exemple : repas). Le présent engagement sera établi en 2 exemplaires, l'un sera remis à la mairie, l'autre gardé par le signataire.

MENTION DU PAIEMENT : Payé le _____ 2019 par chèque _____